

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 779

Artikel: Constitution : genèse d'un article
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017699>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

liste. Sous la responsabilité d'un maître en rigueur et déontologie professionnelles: Laurent Bonnard. La preuve qu'il n'est pas infanticide, ni DP orphelin.

FC et DP. Une rencontre où l'un et l'autre font le pari de gagner ensemble, et ont toute la confiance voulue pour y parvenir. FC et DP ont aussi autre chose en commun: une certaine fierté d'avoir osé, et la volonté de réussir.

Autant de gages pour l'avenir du journal. Et pour celui des lecteurs.

Yvette Jaggi

présidente du Conseil d'administration
des Editions Domaine public SA

POUR NE PAS PRENDRE CONGÉ

Ils sont fous, ces gens!

Rêver? Tout à fait d'accord! Par exemple, rêver en couleurs d'un grand quotidien de gauche en Suisse, voire en Suisse romande, capable de secouer intelligemment le conservatisme dominant, publié avec l'appui tolérant des partis socialistes et des syndicats, réunissant autour de lui assez de lecteurs prêts à payer le prix juste pour une presse différente.

Ce rêve-là, pourtant usé à force d'avoir servi (combien de commissions, combien de groupes de travail!), fait tout de même encore du bien lorsque, à l'analyse du fonctionnement de la démocratie, se révèle crûment le tableau des forces en présence: une gauche réduite le plus souvent à chuchoter ses idées, alors qu'«en face», les haut-parleurs sont branchés pour le moindre des discours de cantine. «Domaine Public», format hyper-réduit, environ

3000 abonnés: rien à voir avec le rêve du grand soir des rotatives. Et pourtant — c'est une des choses que j'ai eu tout loisir de découvrir pendant toutes ces années de collaboration avec l'équipe bénévole du journal, de voisinage avec ses lecteurs et amis — on imagine mal la dose de travail, de persévérance dans la réflexion, d'obstination dans la documentation, indispensable pour publier chaque semaine les quelque vingt grammes de DP. Surtout si l'ambition est d'échapper aux slogans, aux modes, aux idées toutes faites, de revenir aux sources pour se forger une opinion, de cultiver l'imagination politique (au sens large) avec une certaine cohérence. Ils sont fous, ces gens de «Domaine Public»!

L'image qui s'impose, c'est Sisyphe remontant sans fin son rocher. Il y a vraiment beaucoup de cela dans cet acharnement à prendre, malgré tout, la parole; à gagner, année après année, les moyens de glisser régulièrement une note, discordante au besoin, dans le concert des médias; à refuser, numéro après numéro, de «la boucler». Chapeau. Bien sûr, les contreparties existent: le plaisir d'écrire et la perspective d'être lu; et par-dessus tout la confiance des lecteurs, encouragement permanent, clef de voûte de l'édifice, véritable capital de l'entreprise.

Trêve d'attendrissement sur le ménage du journal. Le mérite de ses fabricants, si impressionnant soit-il, ne garantit pas, à lui seul, l'intérêt de l'expérience de DP. Il y a cette ambition de durer dans une formule qui a fait ses preuves. Et il y a aussi ce double pari qui a passionné un journaliste professionnel, nommé il y a treize ans «rédacteur responsable»: une voix qui soit à la fois de gauche et indépendante; annoncer la couleur, avec la volonté de ne pas abandonner pour cela un pouce d'exigence critique, et particulièrement vis-à-vis des milieux réputés proches ou amis. A suivre.

Laurent Bonnard

CONSTITUTION

Genèse d'un article

Le Conseil des Etats, c'est bien connu, est la conscience juridique de la Suisse. Les sénateurs débattent dans le calme, avec pondération. Tout le contraire du Conseil national, impulsif, sensible aux variations de l'opinion publique et aux intérêts particuliers. Bref, la raison et l'intérêt général contre l'émotion partisane et le bavardage. Telle est du moins l'image que la Chambre haute aimerait donner d'elle-même et qui est complaisamment répercutée par nombre de commentateurs.

Image sérieusement mise à mal par le récent débat à propos de l'article constitutionnel sur la politique coordonnée des transports. Deux ans de travaux préparatoires en commission n'ont pas empêché le Conseil des Etats de se perdre dans une discussion confuse, reflet de l'incompétence des participants. L'enjeu: la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons; selon le projet du Conseil fédéral, à la première le trafic d'importance nationale, aux seconds le trafic régional. Le Fribourgeois Dreyer est désireux de garantir à l'avenir aussi des contributions fédérales aux chemins de fer privés régionaux. Il propose que, pour le trafic public, Berne et les cantons soient conjointement responsables... Le président de la commission lui fait alors remarquer que cette formulation est contraire au but qu'il recherche. Dreyer rectifie le tir oralement: «La Confédération finance seule...» Le président du Conseil des Etats préfère quant à lui: «La Confédération finance exclusivement...» Sur quoi Dreyer s'écrie que ce n'est pas ce qu'il veut. Le Soleurois Weber aimerait mieux placer «seule» à la fin de la phrase.

Jusqu'à ce que Léon Schlumpf se fâche tout rouge: ce n'est pas ainsi qu'on prépare une norme constitutionnelle, sans savoir exactement quelles sont les implications futures des termes utilisés.